



T +33(0)390215240

www.coe.int/congress

congress.com@coe.int

Réf. 266(2011)

Commissaire UE Johannes Hahn : « La décentralisation est une condition de la prospérité au niveau national et européen »

Strasbourg, 25.03.2011 - La coopération entre l'Union européenne et le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe a fait l'objet d'un débat le 24 mars, avec la participation de Johannes Hahn, Commissaire de l'Union européenne en charge de la politique régionale. Il a appelé à un renforcement des activités de coopération avec le Congrès autour de trois axes clé :

- mettre à profit les forces et les atouts des deux organisations, et tout particulièrement leur complémentarité;
- définir une orientation stratégique pour les régions en Europe, en particulier à travers les macrorégions de l'UE – celle du Danube par exemple - et les Eurorégions initiées par le Congrès, notamment l'Eurorégion Mer Noire;
- créer des ponts et aider d'autres pays grâce à des approches décentralisées et des partenariats, en particulier, face aux défis du bassin méditerranéen.

L'objectif est de renforcer la stabilité de l'Europe grâce à des structures régionales et locales fortes. Dans ce contexte, Johannes Hahn préconise une véritable mise en œuvre de la gouvernance multi-niveaux.

Les missions d'observation des élections locales et régionales organisées par le Congrès et auxquelles participent régulièrement des délégations du Comité des Régions de l'UE, constituent un exemple concret de cette coopération. « La longue expérience du Congrès a permis d'élaborer des normes européennes pour améliorer les processus démocratiques au niveau local et européen, par exemple dans le cadre de la Charte européenne de l'autonomie locale ».

Dans la perspective du nouveau règlement de l'UE sur la coopération territoriale, Johannes Hahn a invité le Congrès à s'engager dans le processus de consultation qui sera prochainement lancé. « Le principe de subsidiarité et la décentralisation sont les conditions d'une politique de prospérité pour les pays membres du Conseil de l'Europe et de l'UE », a-t-il déclaré.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions. Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC), Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)
Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC), Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)